

**COMMUNE
DE
MALBOSC**



- INFORMATIONS

MUNICIPALES -

N° 13

NOVEMBRE

1980

PRESENTATION

Avec un peu de retard, puisqu'habituellement il est publié au mois d'octobre, voici le n° 13 de notre bulletin municipal. Vous y découvrirez, comme à l'accoutumé, des renseignements en ce qui concerne la vie de la communale de ces derniers mois. Mais, n'ayant pas reçu de compte-rendu pour les réunions du conseil des 31 Mai, 21 Juin et 16 Octobre, je ne peux pas vous en informer.

Cette fois-ci, par contre, j'ai reçu des articles provenant de personnes extérieures au conseil municipal:

1- Un commentaire des participants au stage de macramé organisé par Nicole PAULIN ALPHONSE au mois de septembre.

2- Une tribune libre à propos des élections sénatoriales.

Je vous signale aussi que, comme prévu, le poste d'abonnement public de SABUSCLES a été transféré chez Monsieur COSTÉ depuis le mois d'Aout. Le n° reste le même que par le passé, c'est à dire: 37-32-51. Et maintenant je vous dis: bonne lecture.

Votre Adjoint: MANIFACIER Jean-Paul

SOMMAIRE

- Page:
- 1 - Présentation
 - Sommaire
 - Réunion à FABRE (12 Septembre)
 - 2 - Le mot du Maire
 - 3 - Stage de macramé (8,9 et 10 Septembre)
 - 4 - Stage de macramé (suite)
 - Réunion du conseil (23 Août)
 - 5 - Réunion du conseil (23 Août) -suite-
 - Réunion du conseil (7 Septembre)
 - 6 - Réunion du conseil (7 Septembre) -suite-
 - 7 - Budget supplémentaire
 - Information
 - 8 - Résultats des élections sénatoriales
 - Tribune libre

Réunion à FABRE (12 Septembre)

Au cours de la réunion du conseil du 23 Août, nous avons décidé d'établir un plan pour les adductions d'eau dans la commune, avec priorité à l'achat des sources. J'ai été chargé de recenser les besoins des villages de FABRE et de SABUSCLES. Aussi, avec Jean-michel TILLY, nous avons organisé une réunion à FABRE le 12 Septembre au soir chez Madame ROBERT. Sur les 6 familles du village, 5 étaient représentées, Mr DUTOIT n'étant pas en congé à cette période de l'année.

De cette réunion j'ai recueilli les renseignements suivants:

- a) Les habitants de FABRE sont favorables à une adduction d'eau communale pour le village.
 - b) Actuellement il y a une demande pour 6 branchements, avec une augmentation possible dans un proche avenir.
 - c) Il n'y a aucune source assez grasse dans les environs du village
 - d) Tous les points d'eau qui permettraient d'amener l'eau au village se trouvent en contrebas et à une distance assez grande.
- Dans l'ordre: - Ruisseau de GORGES.
- Ruisseau de MALBOSQUET; (gour de fer)
- Source des Saugnes (du côté de Malbosquet) 1

Votre Adjoint: MANIFACIER Jean-Paul

LE MOT DU MAIRE

Chers administrés

Peu de faits saillants ont marqué ces quelques derniers mois. Le plus important, parce que nouveau, est la redevance pour l'enlèvement et la destruction des ordures ménagères. Il convient d'en rappeler le fonctionnement pour que les choses soient plus claires dans l'esprit de chacun. Il faut d'abord rappeler que c'est le pouvoir de tutelle (état, préfecture) qui nous l'a imposé. Certes, ce n'est pas les anciens de la commune qui me contrediraient si je dis que la presque totalité des ordures produites par eux se transformaient en cendres qui fumaient les jardins, ou en aliments pour les animaux domestiques. C'est le progrès et les nouveaux conditionnements des emballages qui sont cause que des ordures ménagères sont indestructibles par nos moyens ancestraux. Ceci étant dit, le problème étant posé, il convenait de le résoudre. C'est ce que nous sommes efforcé de faire, afin que ce soit le moins douloureux possible. Pour ce faire, et afin qu'un plus grand éventail de personnes y participe, le conseil municipal s'est adjoint en séance, toute la commission de répartition des impôts locaux. C'est des travaux de cette réunion qu'est sortie la réglementation en cours. Les différents modèles existants ont été examinés. Tous, sans exception, présentent des injustices ou des anomalies flagrantes. C'est la solution qui en présente la moins que nous avons choisie. En effet, pourrait-on envisager, comme cela se passe ailleurs, de le baser sur la taxe d'habitation, étant donné qu'une personne vivant seule dans une grande maison ne fait pas autant d'ordures que plusieurs vivant dans un logement plus modeste. Le principe étant admis, de la participation par personne, il convenait d'examiner si les résidences secondaires devaient être mises sur le même pied. Après en avoir discuté et ayant vu que le ramassage de nos dépôts s'imposait 9 fois plus pendant juillet et août et 10 fois pour le reste de l'année, il convenait de lui faire supporter la même charge. C'est ce qui a été fait.

Bien sûr, certaines personnes peuvent dire qu'elles sont loin des dépôts. Mais il est impensable de faire faire une plus grande tournée dans la commune, cela nous coûterait les yeux de la tête, et de toute façon il y aurait toujours quelqu'un qui ne pourrait pas être touché. C'est d'ailleurs une des raisons qui nous a fait établir les dépôts hors des villages, pour mettre le plus souvent tout le monde sur le même pied d'égalité. Certes, nous ne prétendons pas que c'est parfait, mais si une personne peut nous soumettre une autre idée qui soit meilleure pour l'ensemble et non pour elle seule, nous sommes prêts à l'écouter.

Pour votre information, il convient de noter que nous avons eu huit réclamations. Elles émanent toutes de résidences secondaires. Après les avoir examinées, le conseil municipal et la commission de répartition en ont retenu trois en partie et rejeté le reste. Il est probable que ces résidences secondaires qui protestent si fort ne savent pas qu'avec la nouvelle réglementation des impôts locaux, nous pourrions de la façon la plus légale, augmenter considérablement les leurs; chose que nous n'avons pas fait, justement parce-que'ils payaient la redevance complète pour les ordures ménagères.

Ils devraient penser qu'il n'est pas de résidence secondaire qui résisterait au pillage, si la population sédentaire n'était pas là. Tous n'ont pas cette mentalité et c'est heureux.

Je pense que ces quelques explications auront été utiles et que vous comprendrez plus clairement pourquoi nous avons agi de cette manière qui nous est apparue comme la moins injuste possible.

Votre maire:

GARIDEL Noël

IMPRESSION SUR LE STAGE DE MACRAME DES
8, 9, 10 SEPTEMBRE A MALBOSC (07)

J'ai recueilli quelques lignes de satisfaction à l'issue du stage de macramé ; je suis moi-même très enchanté par cette initiation qui a fait débiter de brillante manière les activités de la nouvelle salle communale .

Pierre Durand

Compte rendu de stage

Je remercie la municipalité de Malbosc d'avoir permis l'heureuse initiative du stage de macramé des 8, 9, 10 septembre .

Dans la salle des fêtes (entièrement retapée par une équipe de Malbossards) ce stage de 3 jours s'est déroulé dans une harmonie rare .

Mes 13 stagiaires presque toutes de la région ou vivant dans le pays ont tout de suite compris et assimilé la technique des noeuds du macramé .

Nous avons fait en 2 après-midi une superbe suspension . Le troisième jour : Une synthèse de la technique était faite .

On se sent bien ensemble et on décide de se retrouver l'année prochaine pour un stage de perfectionnement .

Alors à l'année prochaine .

Nicole Paulin Alphonse

A l'issue du stage de macramé qui s'est tenu à Malbosc début septembre : Je tiens à remercier tous ceux qui ont eu l'idée de cette heureuse initiative .

Le mérite de la réussite de ce stage va naturellement à Nicole qui a su animer gentiment et avec compétence les différentes séances

Je garderai un bon souvenir de l'ambiance sympathique et amicale qui a été observée pendant ces trois jours .

Je souhaite que de nouvelles rencontres de ce genre (perfectionnement en macramé, paillage de chaises, vannerie etc...) puissent être organisées dans le même état d'esprit .

Encore une fois : Bravo et merci !

Un stagiaire : ICARD

Les 8, 9, 10 septembre a eu lieu à Malbosc, dans la salle des fêtes, le stage de macramé proposé dans le bulletin d'informations municipales du mois .

Nous étions entre 11 et 15 participants, hommes et femmes et de tous âges .

Dès les premières minutes, Nicole, notre institutrice, a su mettre tout le monde à l'aise et créer une ambiance amicale et sympathique .

Elle n'avait pas que ce talent . En nous mettant immédiatement au travail, elle nous a prouvé que " nous pouvions le faire " et nous avons tous été doués .

Nicole nous a suggéré un stage de perfectionnement l'an prochain . Je souhaite pour ma part, qu'il ait lieu .

Je souhaiterais aussi que d'autres stages soient organisés : Vannerie, cannage ect ...

Merci d'avance à ceux qui voudraient bien nous transmettre ce qu'ils connaissent .

Une stagiaire : HONORINE

Formidable ! ce stage de "macramé" des 8,9,10 septembre à l'école de Malbosc .

Formidable ! "Nicole Paulin Alphonse", notre sympathique animatrice, qui, par ses connaissances, sa gentillesse et sa patience nous a permis de découvrir les secrets du "macramé", et par là même de réaliser une magnifique suspension, ainsi qu'une quantité de points ou de noeuds nous permettant, avec un peu d'imagination, de confectionner des petites merveilles !

Formidable ! toute l'équipe qui a participé à ce stage .

Une stagiaire : GERMAINE

Bravo pour ce stage de "macramé" ! Très réussi, il se déroula dans une atmosphère de détente et de bonne humeur .

C'était merveille que de voir se dérouler sous nos doigts, cet ouvrage que fut la suspension . Un peu plus difficile, peut-être, le tour d'horizon de la technique, fait le troisième jour . Mais nous comptons bien nous perfectionner l'an prochain si Nicole, notre fort sympathique animatrice, est disponible bien sûr .

Il serait agréable aussi d'aborder, voire même d'approfondir d'autres techniques telles que : Cannage, vannerie ect ...

S'il y a des volontaires pour nous initier, ils seront les bienvenus . A l'avance, nous les en remercions .

Une stagiaire : HUGUETTE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(23 Août)

Le conseil municipal s'est réuni le samedi 23 août à 15 H sous la présidence du Maire .

Absents: CHAMBOREDON André DURAND René
 LOUCHE Pierre TILLY Jean- Michel

Ordre du jour :

- Orientation budget supplémentaire
- Problème de l'eau
- Inventaire gîtes
- Divers

1_ DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

Les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 28 septembre dans un tiers des départements français, dont l'Ardèche . Notre département doit-être représenté au sénat par deux sénateurs .

Chaque commune, selon son importance, doit envoyer à ces élections 1 ou plusieurs délégués qui représenteront la commune . Pour Malbosc, le nombre de délégués est fixé à 1 avec 3 suppléants .

Lors de cette réunion, deux conseillers se sont portés candidats pour représenter la commune .

_ GARIDEL Noël, en tant que maire de la commune .

_ MANIFACIER Jean-Paul, qui a présenté sa candidature au nom du parti socialiste . Il a fait constater aux élus municipaux que, lors des dernières élections (européennes, législatives, cantonales) il y avait eu dans la commune plus de voix pour les candidats socialistes que pour les candidats communistes . Aussi il estimait que la commune devait être représentée par un délégué socialiste . Il a précisé d'autre part que :

_ Lors du premier tour des élections sénatoriales (le 28 septembre) il voterait pour les 2 candidats socialistes .

_ Au deuxième tour il reporterait ses suffrages sur les deux candidats de gauche arrivés en tête au premier tour .

Après cela, le conseil municipal a procédé au vote à bulletin secret . Les résultats ont été les suivants :

1- Election du délégué :

GARIDEL Noël 7 voix : élu

MANIFACIER Jean-Paul : 4 voix

2- Election des suppléants :

Premier suppléant : FRANCOIS Gabriel : 10 voix 1 absten.

Deuxième suppléant : CHAMBOREDON André : 10 voix 1 absten.

Troisième suppléant : TILLY Jean-Michel : 10 voix 1 absten.

2_ COMPTE ADMINISTRATIF :

Ce sont les dépenses et les recettes qui ont été réellement faites au cours de l'année 1979 .

Le compte présente un excédent de 255.628,03 F . Ceci est du au reliquat de la taxe pour la construction du barrage de Mourède qui n'a pas encore été utilisé . Cet excédent est à reporter sur le budget supplémentaire 1980 .

3_ BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1980 :

Ce budget a pour but de corriger les dépenses et les recettes prévues au budget primitif du mois de mars . Après en avoir discuté, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget sous la forme suivante :

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

1- Recettes :

- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	852,00
- Intérêts des prêts et créances	112,50
- Participation état aux dépenses de fonctionnement	104,92
- Dotation de fonctionnement	8.133,00
- Excédent du budget 1979	<u>255.615,37</u>

Total des recettes 264.817,79

2- <u>Dépenses</u> :	
- Rémunérations personnel permanent	2.000,00
- Rémunérations personnel temporaire	1.000,00
- Entretien des bâtiments communaux	155.759,20
- Entretien des chemins	100.000,00
- Documentation générale	85,00
- Indemnités maire et adjoints	2.000,00
- Relèvement pour section d'investissement	3.973,59

Total des dépenses 264.817,79

Quelques explications :

La somme de 100.000 F prévue au chapitre entretien des chemins est placée là pour servir de réserve d'argent et non pour être dépensé en totalité .

Il en est de même pour les 155.759 F prévus aux bâtiments communaux . Dans ce chapitre est prévu l'aménagement de l'école, c'est à dire salle de classe, logement et w.c (travaux effectués par l'entreprise BOR)

3- Section investissements

A- Recettes:

-Participation à des travaux d'équipement	5.500,00
-Prélèvement sur recette de fonctionnement	3.973,59
-Produit au titre du plafond de densité	4.453,00
-Subvention du département	1.800,00
-Excédent budget supplémentaire 79	188.559,53

Total 204.286,12

B- Dépenses:

-Acquisition matériel communal	4.750,00
-Travaux bâtiments communaux	23.188,50
-Voierie	50.827,67
-Aménagement ancienne décharge d'ordures	6.253,00
-Travaux d'adduction d'eau	9.266,45
-Camping	110.000,00

Total 204.286,12

Le secrétaire de séance:

MANIFACIER Jean-Paul

INFORMATION

Lors de sa réunion du 5 avril, dont le compte rendu est paru dans le bulletin N° 12, le conseil municipal avait demandé aux riverains de bien vouloir abattre les résineux qui ont poussé en bordure des chemins goudronnés . Il avait été dit aussi que, si les riverains ne le faisaient pas, la commune en prendrait la responsabilité .

Aussi, après en avoir informé le conseil municipal, les deux conseillers, MANIFACIER Jean-Paul et TILLY Jean-Michel, ont effectué, début septembre, l'abattage des résineux sur les talcs de la route de Sabuscles .

Pour la commission information :

MANIFACIER Jean-Paul

RESULTATS DES ELECTIONS SENATORIALES (28 septembre)

N'ayant pas reçu de compte-rendu au sujet des élections sénatoriales, j'ai contacté un des candidats du parti socialiste (SERRE Yves), pour qu'il me les expédie . Il y a joint son propre commentaire .

MANIFACIER Jean-Paul

RESULTATS

1er tour:

	<u>à droite</u>	:	<u>à gauche</u>	
TORRE	263 voix	:	DESSUS (P.S)	227 voix
HUGO	214 "	:	SERRE (P.S)	215 "
RIBEYRE	168 "	:		
JOURDAN	139 "	:	PESCHIER (P.C)	97 "
CORNET	117 "	:	DUMAS (P.C)	95 "
Total	901 "	:	Total	634 "

2eme tour:

TORRE	382 voix (élu)	:	DESSUS (P.S)	278 voix
HUGO	365 " (élu)	:	SERRE (P.S)	214 "
RIBEYRE	185 "	:		
Total	932 "	:	Total	492 "

TRIBUNE LIBRE

Ils nous ont trahis....

Le 28 Septembre à midi, suite aux résultats du premier tour, le bureau exécutif du parti socialiste demande aux communistes le retrait de leur candidats en faveur de ceux du P.S. Mais les communistes demandent pour le deuxième tour une liste 1 P.S + 1 P.C. Le bureau du parti socialiste fait remarquer que les candidats P.S ont plus du double des voix communistes. Les communistes se retirent pour informer leurs délégués. A 14 h pas de nouvelles propositions, mais les candidats du P.C se retirent.

Au fur et à mesure que l'après-midi avance, nous savons, indirectement, que les communistes ne jouent pas le jeu.

L'analyse de ces résultats nous fait remarquer:

1- L'ensemble des voix de droite a progressé de 31 voix entre le premier et le deuxième tour.

2- L'ensemble des voix de gauche a diminué de 142 voix.

3- Les communistes ont voté la moitié blanc, l'autre moitié pour la droite, en parts à peu près égales entre TORRE et HUGO. Aucune voix ne s'est reportée sur les candidats socialistes.

Quelle situation lamentable !!!

Nous avons compris le soir, en écoutant les résultats d'autres départements, que le mot d'ordre venu des chefs du Parti Communiste de saborder le plus possible de candidats socialistes, avait été bien appliqué en Ardèche.

Il est évident que pour le parti communiste la "bête" à abattre ce n'est pas le pouvoir actuel mais le parti socialiste.

A vous d'en tirer les conclusions qui s'imposent.

Yves SERRES
(candidat du P.S)